



Le Poulainvillois

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

- Mardi de 11h à 12h30
et de 14h à 16h30
- Mercredi de 10h à 12h
- Jeudi de 11h à 12h30
- Vendredi de 11h à 12h30
- Samedi de 10h à 12h

Téléphone : 03.22.43.26.16

Télécopie : 03.22.43.51.55

www.ville-poulainville.fr

Messageries :

√ m.caridroit@amiens-metropole.com

√ blandurel@ville-poulainville.fr

HORAIRE D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

-Lundi au vendredi de 11h à 15h

-Samedi de 10h30 à 12h

Téléphone : 03.22.43.46.19

| | |
|--|-------|
| Editorial. | 1 |
| Résumé du conseil municipal du 11 mai. | 2 |
| La vie municipale | 3 à 8 |

ÉDITORIAL

A la suite des violents orages survenus les 27 et 28 mai, vous êtes une quinzaine d'habitants à avoir été concernés par des inondations, du jamais vu sur la commune !

Si la pluviométrie exceptionnelle, avec des intensités de plus de 300mm/h jamais relevés dans la région, en est la cause principale, certains aménagements ou certaines pratiques n'ont pas amélioré les choses.

La commune a demandé une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et, en concertation avec Amiens-Métropole, analysera les moyens et les aménagements prioritaires qui peuvent être mis en place pour faire face à ces phénomènes dits "exceptionnels" qui deviennent malheureusement de plus en plus courants.

C'est avec beaucoup d'inquiétude que nous avons appris, dans le cadre de la révision scolaire départementale, le projet de changement d'affectation de notre commune au collège. C'était la stupéfaction pour la commune, compte-tenu de l'excellente concertation entre l'école primaire de Poulainville et le collège de Rivery.

Grâce à la mobilisation de l'Association des Parents d'Elèves, la municipalité et l'écoute du Conseil Départemental, le changement d'affiliation n'est plus momentanément d'actualité.

Dans les pages de ce bulletin, vous pourrez apprécier les activités, les manifestations et les réalisations mises en place grâce à l'implication des associations, des bénévoles, des employés et des élus. Merci à tous ces acteurs !

Le Maire, Claude VITRY

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2018

DM N°1- Régularisation des opérations d'écriture d'ordre budgétaire

La perception nous demande de régulariser une opération d'écriture d'ordre budgétaire. Il s'agit du compte 040 qui doit être égal au compte 042 pour un montant de 5 000 €. Les chapitres en seraient équilibrés ainsi que le budget.

Renforcement de l'éclairage public du lotissement la Pommeraie

Il est proposé à l'assemblée un projet d'éclairage public étudié avec la FDE, relatif à la pose de 2 points lumineux au lotissement de la Pommeraie. Le montant pris en charge par la FDE serait de 2 881 € et la contribution de la commune de 4 903 €.

Renforcement de l'éclairage public du lotissement des Toits de France

Il est proposé à l'assemblée un projet d'éclairage public étudié avec la FDE, relatif à la pose de 12 points lumineux au lotissement des Toits de France. Le montant pris en charge par la FDE serait de 8.279 € et la contribution de la commune de 14.094 €.

Renforcement des réseaux Assainissement Eaux Pluviales et Eaux Usées Chemin de Longpré

Afin de permettre la desserte en Assainissement Eaux Pluviales et Eaux Usées des futures habitations et de la micro-crèche, le renforcement des réseaux existants est indispensable. Le montant total de ces travaux est de 78.385 € TTC. Une convention entre la commune et Amiens-Métropole sera établie.

Demande de subvention au titre de la DETR 2018

Un projet de mise en conformité d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite au cimetière amène la commune à solliciter l'Etat pour une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Mr le Maire est autorisé à solliciter l'Etat afin de monter le dossier de demande.

14 JUILLET, JOUR DE FÊTE NATIONALE : ATTENTION À L'HORAIRE



Cette année, le 14 Juillet correspond au jour d'arrivée du Tour de France à Amiens. Dans ce contexte, le rendez-vous au Monument aux Morts est avancé à 9 h 00. Après le dépôt de gerbe, le café-bistoule sera offert à la salle des associations (face à la Mairie).

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le fleurissement du village, c'est aussi l'affaire des particuliers. Les habitants désirant participer au concours des maisons fleuries sont priés de se faire connaître en renvoyant le coupon-réponse qui se trouve en dernière page.

Comme chaque année, le jury passera début juillet, simultanément au passage du jury départemental des villages fleuris.

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT, MÊME EN COMMUNE RURALE

Le règlement sanitaire départemental interdit le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et, par conséquent, des déchets verts. Les déchets biodégradables de jardins et parcs relèvent de la catégorie des déchets municipaux et sont donc considérés comme déchets ménagers et assimilés (annexe III de l'article R.541-8 du code de l'environnement).

Le Ministère de l'Intérieur vient de confirmer que le brûlage de ces déchets verts est interdit (QE n°88 129 de M.J.Zimmermann, JO AN, 17/05/2016). La justification de cette interdiction relève de l'impact sanitaire des brûlages à l'air libre de végétaux, en plus de leur gêne pour le voisinage et les risques d'incendie.

RAPPEL RÉGLEMENTANT LE BRUIT (Arrêté municipal du 15 septembre 2016)

Tous travaux, tels que les travaux de bricolage ou de jardinage, effectués par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité, tels tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ou tous dispositifs bruyants ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h00 à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

BENNE À DÉCHETS VERTS

Le site est exclusivement réservé aux habitants de Poulainville. Il est maintenant sous vidéo protection. Les dépôts de déchets, autres que des déchets verts, feront l'objet de sanctions. Les branches d'arbres ne doivent pas dépasser 2 mètres de long et avoir un diamètre inférieur à 0.20 cm. N'hésitez pas à prévenir le secrétariat au 03.22.43.26.16 lorsque la benne est pleine.

TENNIS

A compter du 04 août, après la fin du centre aéré, le terrain de tennis installé dans la cour de l'école, sera disponible pour tous les Poulainvillois.

**INFOS PRATIQUES**

✓ Le secrétariat de la mairie sera fermé les mardis 07-14-21 août l'après midi et les samedis 21 juillet et 11-18-25 août.

✓ L'agence postale sera fermée du lundi 02 juillet inclus au vendredi 13 juillet inclus.

✓ La bibliothèque sera fermée dès le 06 juillet. Elle réouvrira le 17 septembre.

LE PRIX CYCLISTE DE POULAINVILLE : Un succès croissant

Avec 85 participants et un temps ensoleillé, les ingrédients étaient réunis pour une belle course. Même si le prix a été terni par trois chutes, les coureurs ont apprécié l'organisation mise en place, dont le service de sécurité. Bravo aux heureux gagnants :

- En catégorie "GS" : Franck TOUSSAINT de l'ASPTT Amiens et Daniel CAVALIER de Chauny.
- En 3ème catégorie : Anthony DEVIGNE et la Roue Cool et David DUPRONT de l'ASC.



Un départ sous le soleil.



Remise des coupes par Zohra Darras, notre conseillère départementale.



Remise de la coupe de Poulainville.



Les vainqueurs au féminin et au masculin.

FÊTE DU VILLAGE : RÉTROSPECTIVE

Avec plus de 100 exposants et un temps agréable, la rèderie a attiré de nombreux badauds.



RÉTROSPECTIVE DURANT LA FÊTE DU VILLAGE suite

Course solidaire - dimanche 10 juin 2018

Il est des courses, des moments de vie pas comme les autres, sans enjeu, sans caractère officiel mais qui marquent les esprits notamment ceux des enfants de la commune où ils grandissent.

La quatrième édition de ce grand rendez-vous annuel toujours solidaire de la maladie de la sclérose tubéreuse de Bourneville, pouvait démarrer sous une température idéale et un ciel un peu couvert ce dimanche 10 juin au matin, mais propices aux bonnes performances. C'est depuis l'école Philippe Bovin, comme chaque année, que les hostilités pouvaient être lancées.

Tout d'abord, le traditionnel 400 mètres des 4-6 ans a réuni un peu moins de participants qu'à l'accoutumée mais y a vu un beau vainqueur Izé Vanmarcke, âgé de 5 ans et demi, en classe de CP.

Puis vint la course des 7-9 ans, course phare car elle réunit le plus de participants : plus de 30 enfants s'élançèrent dans les rues de Poulainville. Gabriel Dupont, âgé de 8 ans, se distingua en remportant à toutes jambes la course d'1,350 km.

La nouveauté cette année, concernait la catégorie des 10-13 ans car la demande de leurs parents ou autres adultes avait été forte. Il s'agissait d'un relais. 16 duos furent constitués afin de courir à deux trois boucles complètes du village passant par la rue de la Vallée, montant (sur 150 m) la côte de l'école de musique puis rejoignant la rue de Beauquesne et Claude Debussy. Les enfants d'abord entrèrent en piste pour une boucle et donnèrent le relais à l'adulte qui lui, en faisait deux.

Peu importe la performance et le nom des vainqueurs, la réussite a reposé davantage sur le potentiel de cette nouveauté, qui est vraisemblablement, à développer pour les années suivantes. Chacun retiendra surtout le moment unique partagé ensemble, enfin surtout les enfants !



POUR LE PLAISIR DES YEUX

Le printemps 2018, avec sa pluviométrie a été favorable au développement des rosiers. Le Jury des Villages fleuris a apprécié le fleurissement et les efforts réalisés par la commune.



INFO CONCERNANT L'ACCUEIL DE LOISIRS DE CET ÉTÉ

L'accueil de loisirs sera ouvert du lundi 09 juillet au vendredi 03 août 2018 pour accueillir vos enfants de 8 h à 18 h 30.

Le thème de l'été sera "Autour du Monde".

3 camps sont prévus :

- 1 sur la Côte Picarde,
- 1 à Poulainville sur la thématique du cirque,
- 1 itinérant "spécial ados" avec la thématique sport et citoyenneté, avec passage des premiers secours.

Bivouacs, sorties à la chèvrerie, journée pêche ou encore piscine, patinoire et sortie vélo seront au rendez-vous. Inscriptions et renseignements : aurelien.holleville@ufcv.fr-06.40.17.80.88

ATELIER INFORMATIQUE

Des animations flashs seront organisées sur inscriptions, en fonction des demandes des habitants, compte-tenu du faible nombre de participants. Un questionnaire vous sera transmis en septembre afin d'évaluer et recenser vos réels besoins, afin d'adapter l'initiative à vos attentes.

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE : POULAINVILLE EST CONCERNÉ

Une visite libre de l'église de Poulainville est organisée le samedi 15 septembre de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

L'AGENCE NATIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE INFORME

- **Prévention de la maladie de Lyme**

Dans le cadre du Plan national de prévention et de lutte contre la maladie de Lyme et des maladies transmissibles par les tiques, le ministère chargé de la santé et Santé publique France mènent une campagne d'information sur la prévention de ces maladies et des piqûres de tiques. Les documents sont disponibles en ligne sur le site : inpes.santepubliquefrance.fr

- **Campagne d'information et de prévention sur les risques liés aux fortes chaleurs**

Comme chaque année dans le cadre du plan canicule et au regard de fortes chaleur enregistrés en 2017, le ministère de la Santé et Santé publique France renouvellent leur campagne d'information et de prévention liés aux fortes chaleurs. Ces documents sont téléchargeables sur le site [santepubliquefrance.fr](http://inpes.santepubliquefrance.fr/canicule/outils.asp) : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/canicule/outils.asp>

L'HÔTEL RESTAURANT DU COMMERCE 3 PLACE DU 8 MAI VOUS INFORME

APRÈS-MIDI DANSANT

Venez découvrir (sur réservation au 03.22.52.01.76 ou 06.47.54.71.85)

Places limitées à 60 personnes.

Dimanche 22 juillet 2018 pour un **premier après-midi dansant**.

Le suivant le dimanche 26 août 2018 pour une bonne rentrée à tous.

Le restaurant se réserve le droit d'annuler si manque d'inscrits.

DANSE DE SALON

DANSE LATINE

ANNÉE 70/80/90

1 kir de bienvenue + 1 repas froid à volonté avec fromage et dessert + café.

ANIMATION ACCORDÉON SUR PLACE

Adultes : 25 € Enfant : 5 € avec boissons



COUPON-RÉPONSE

(à retourner en mairie avant le 03 juillet 2018)

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Téléphone :



Souhaite participer au concours des maisons fleuries.